

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

2023-2029



CHANGER
LA VIE
ENSEMBLE | **ÉTATS GÉNÉRAUX**
DE L' **ENVIRONNEMENT**



Sommaire

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. La prévention des déchets | p.3 |
| 2. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté urbaine de Dunkerque | p.5 |
| 2.1. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ? | p.5 |
| 2.2. Le périmètre des déchets concernés par le PLPDMA | p.5 |
| 2.3. Comment élaborer et faire vivre un PLPDMA ? | p.6 |
| 3. État des lieux de la production de déchets | p.7 |
| 3.1. Le territoire en quelques chiffres | p.7 |
| 3.2. La production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) | p.8 |
| 3.3. La production de DMA en détails... | p.9 |
| 4. Des déchets évitables | p.13 |
| 5. Des actions déjà engagées sur le territoire pour la prévention | p.14 |
| 6. Un plan d'actions pour réduire les déchets | p.15 |

1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque étape du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

En France, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (loi AGECL) du 10 février 2020 fixe un objectif : réduire les quantités de déchets produits de - 15 % entre 2010 et 2030

La prévention est une priorité des politiques de gestion de déchets. Elle est encadrée à 4 niveaux :

- Directive européenne de 2008 ;
- Plan National de Prévention des Déchets ;
- Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets ;
- Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La hiérarchie des modes de gestion des déchets inscrit cette priorité, définie au niveau européen pour la gestion des déchets (article 4 de la directive 2008/98/CE) et inscrite dans le code de l'environnement.



Des mesures de la loi AGEC poussent également la collectivité à aller plus loin...



Nouvelles filières à REP* : jouets, bricolage, jardinage, sports & loisirs.



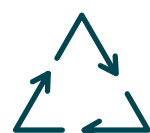
Obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.



Espaces de récupération dans les déchèteries et accessibles à l'ESS.



Réduction des plastiques à usage unique (fontaines d'eau, interdiction de distribution des bouteilles dans les locaux...).



-10 % des emballages mis sur le marché réemployés en 2027.



-50 % de gaspillage alimentaire.



-50 % de bouteilles plastiques à usage unique pour boissons mises sur le marché en 2030.



-5 % de DAE** entre 2010 et 2030.



REP* pour les produits et matériaux de construction hors TP.

*Responsabilité Elargie du Producteur
** Déchets d'Activités Économiques

2 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CUD

2.1 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire (obligatoire) qui permet de fixer des objectifs de réduction, construire et animer un plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs sur six années au niveau local. La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) assure le service public de gestion des déchets de ses 17 communes membres, pour une population en 2021 de 198 713 habitants. La CUD est en charge de la gestion complète des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La CUD a ainsi la compétence de construction et d'animation du PLPDMA. Pionnière en matière de gestion des déchets, la Communauté urbaine de Dunkerque est engagée depuis les années 2000 dans des actions de

prévention des déchets. Entre 2011 et 2015, le premier Plan Local de Prévention des Déchets avait permis d'initier des actions telles que la dotation de composteurs individuels et la distribution d'autocollants STOP PUB. La collectivité poursuit son action en faveur de la prévention des déchets. L'élaboration d'un nouveau PLPDMA va permettre de renforcer les actions menées dans le cadre de la politique engagée en 2021 « Je jette moins », qui permettra d'écrire, avec les acteurs locaux, une nouvelle feuille de route pour atteindre l'objectif de réduction fixé par la loi, mais aussi, de répondre à des enjeux forts pour le territoire tels que la réduction de la pollution plastique et le gain de pouvoir d'achat des habitants.

2.2 Le périmètre des déchets concernés par le PLPDMA

Selon l'ADEME, les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) englobent les déchets collectés en mélange, les déchets collectés sélectivement, et les déchets occasionnels comme les déchets déposés en déchèteries, les déchets verts et encombrants.

Le PLPDMA de la Communauté urbaine de Dunkerque concerne les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques (entreprises, administrations) collectés par le service public de gestion des déchets ménagers.

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

- > Déchets des espaces verts publics
- > Déchets de voirie, marchés
- > Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.

DÉCHETS OCCASIONNELS

Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...

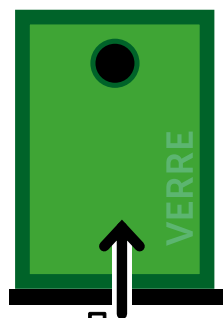
DÉCHETS DE « ROUTINE » = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles

Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)



VERRE



BOUTELLES, POTS, BOCAUX EN VERRE
sans bouchon ni couvercle

Rosendaël



Petite-Synthe



Gravelines



Bray-Dunes



DÉCHÈTERIES

2.3 Comment élaborer et faire vivre un PLPDMA ?

POUR L'ÉLABORER

- État des lieux.
- Définition d'objectifs de réduction.
- Co-construction d'un plan d'actions avec les acteurs locaux (associations, entreprises, collectivités, établissements publics).
- Information du public pour avis.
- Adoption en conseil communautaire.

POUR L'ANIMER

- Animation et suivi des actions.
- Bilan annuel tous les ans.
- Bilan final en 2029.
- Révision du PLPDMA.

3 ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

3.1 Le territoire en quelques chiffres

36 % de moins de 30 ans

- Population en légère baisse depuis 10 ans.
- Inégalement répartie sur le territoire (67 % de la population sur Dunkerque, Grande-Synthe et Coudekerque-Branche).

58 % d'habitat collectif, mais inégal selon les communes

- Les bailleurs, relais privilégiés pour ce type d'habitat.
- Jardin, espace dans une maison... ou appartement...
Ce n'est pas la même approche pour les actions de prévention.

1 ménage sur 5

pratique le compostage,

38% de ceux qui ne le pratiquent pas y sont favorables.

4 ménages sur 5

sont prêts à déposer leurs déchets en déchèteries

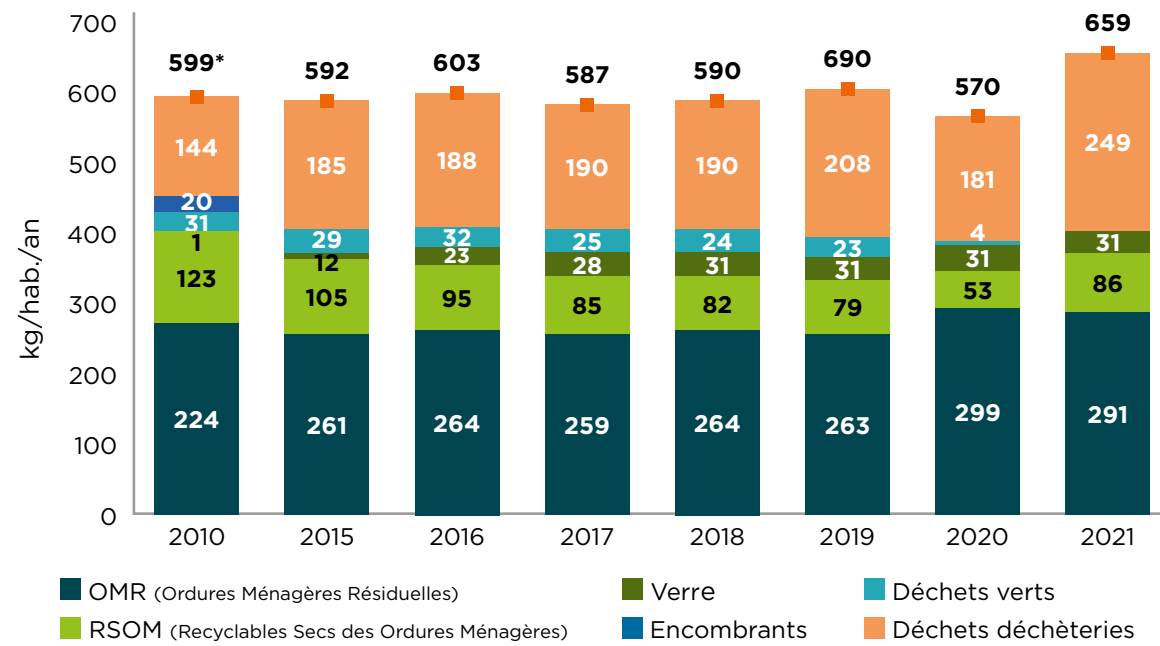
pour qu'ils soient réparés et réutilisés.

Avis des ménages sur des actions de prévention (Enquête réalisée auprès de 2 000 ménages de la CUD en 2019)

Pour les personnes interrogées, **la lutte contre le gaspillage alimentaire** semble la mieux réalisable et la plus importante au quotidien.

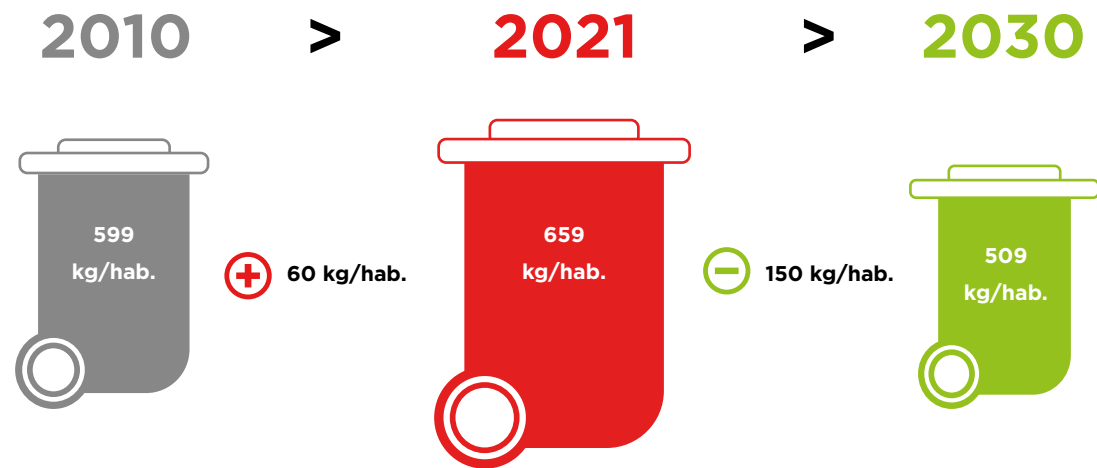
3.2 La production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Évolution de la production de DMA par habitant de la CUD entre 2010 et 2021



Les objectifs de réduction pour la CUD :

- 15 % de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010



La production de DMA par habitant de la CUD est de 659 kg par habitant par an en 2021. L'objectif de réduction à atteindre par la CUD est de 509 kg par habitant par an de DMA en 2030.

3.3 La production de DMA en détails...

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

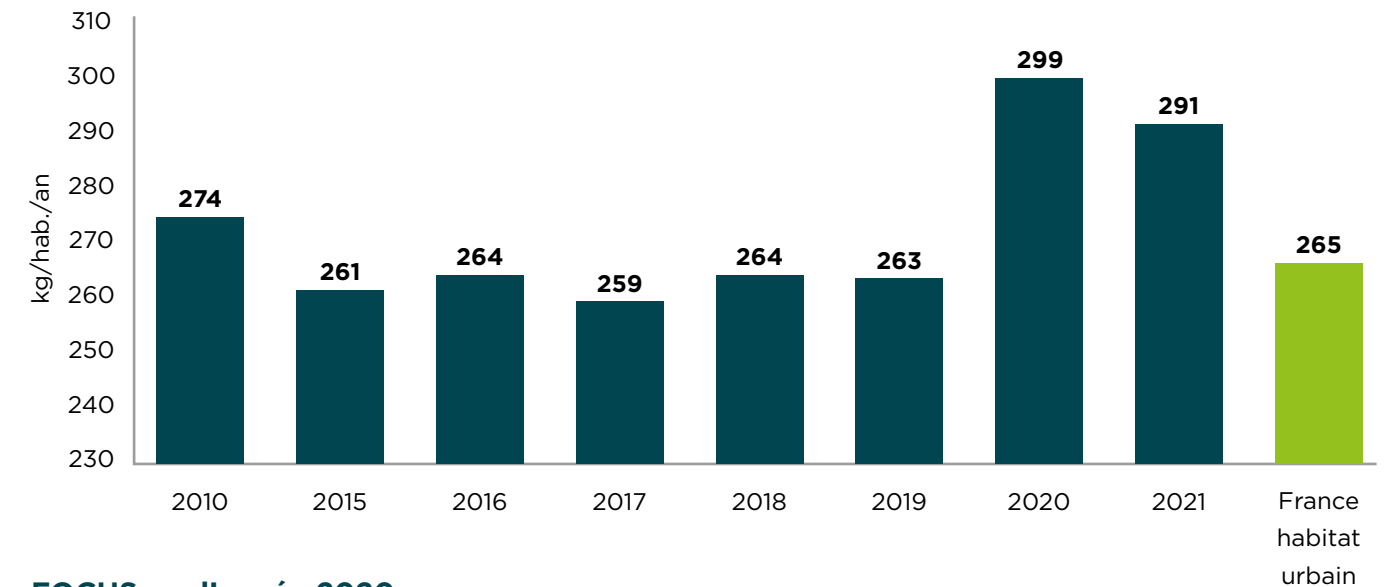
Les OMR sont les déchets produits par les ménages, restants dans la poubelle après le tri (exemples : couches, cotons, litière).

Évolution des tonnages collectés

| Année | Tonnages collectés |
|-------|--------------------|
| 2010 | 55 788 |
| 2015 | 52 910 |
| 2016 | 52 700 |
| 2017 | 51 856 |
| 2018 | 52 693 |
| 2019 | 51 717 |
| 2020 | 59 491 |
| 2021 | 56 978 |

Sac noir
Collecte en porte à porte (PAP)
+ Points d'apport volontaire (PAV)
• Centre de valorisation énergétique.
• Chaleur et électricité.

Évolution des ratios collectés



FOCUS sur l'année 2020 :

- arrêt de la collecte en porte à porte des biodéchets (poubelle verte). Une partie des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) a été jetée par les ménages dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- arrêt temporaire de la collecte des déchets recyclables (poubelle bleue) en raison de la fermeture du centre de tri pour raison sanitaire (Covid). Les déchets recyclables sont venus alimenter le flux des Ordures Ménagères Résiduelles ;
- fermeture temporaire des déchèteries durant la crise sanitaire.

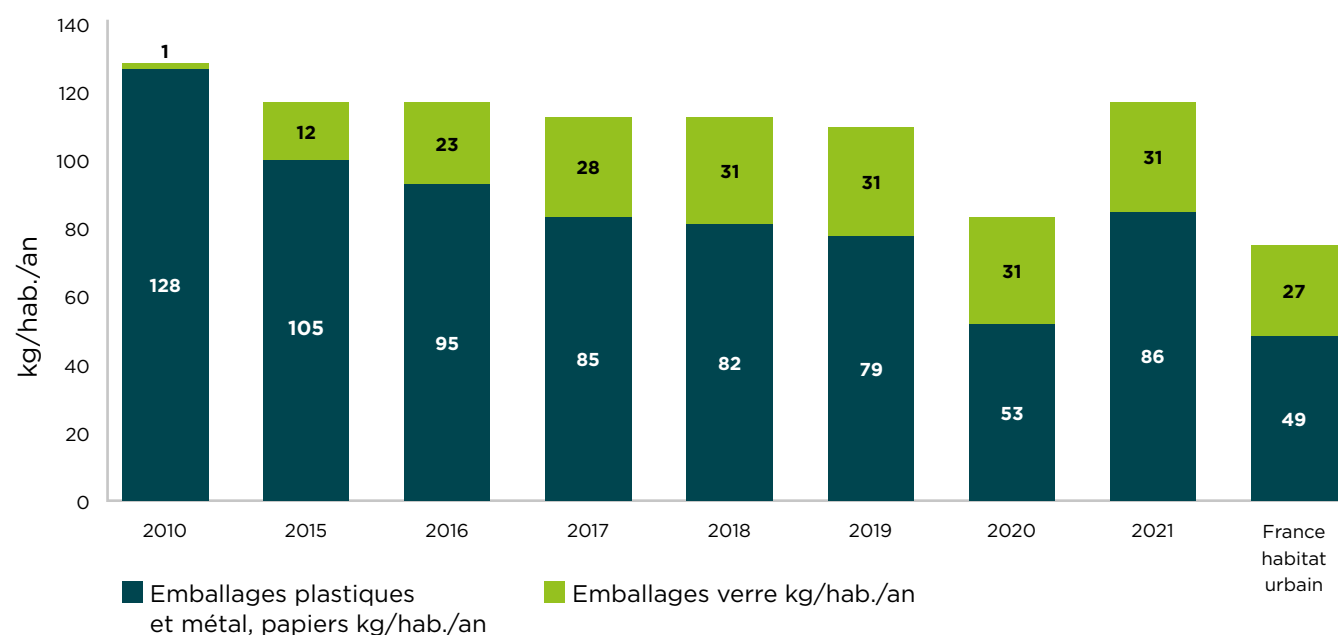
Les emballages, les papiers et le verre

Les emballages en métal – carton et certains plastiques, le papier et le verre sont des déchets recyclables qui doivent être triés.

Depuis le 15 juin 2020, les habitants de Cappelle-la-Grande et du quartier de Rosendaël à Dunkerque peuvent également jeter tous les emballages en plastique dans le flux recyclable. C'est l'extension des consignes de tri. À partir du 14 novembre 2022, l'ensemble des habitants et professionnels du territoire devront jeter les emballages plastiques dans ce flux.

Sac jaune (emballages/papier)
Points d'apport volontaire (PAV) verre
Collecte en porte à porte (PAP)
+ Points d'apport volontaire (PAV)
• Centre de tri.
• Recyclage.

Évolution des ratios collectés



En 2010, le verre était collecté dans le flux de déchets recyclables (poubelle bleue). Depuis 2015, le verre est collecté séparément (point d'apport verre uniquement).

En 2020, la collecte de déchets recyclables a été temporairement arrêtée pour des raisons sanitaires (Covid). Les déchets recyclables ont été déplacés dans les ordures ménagères résiduelles (poubelle marron).

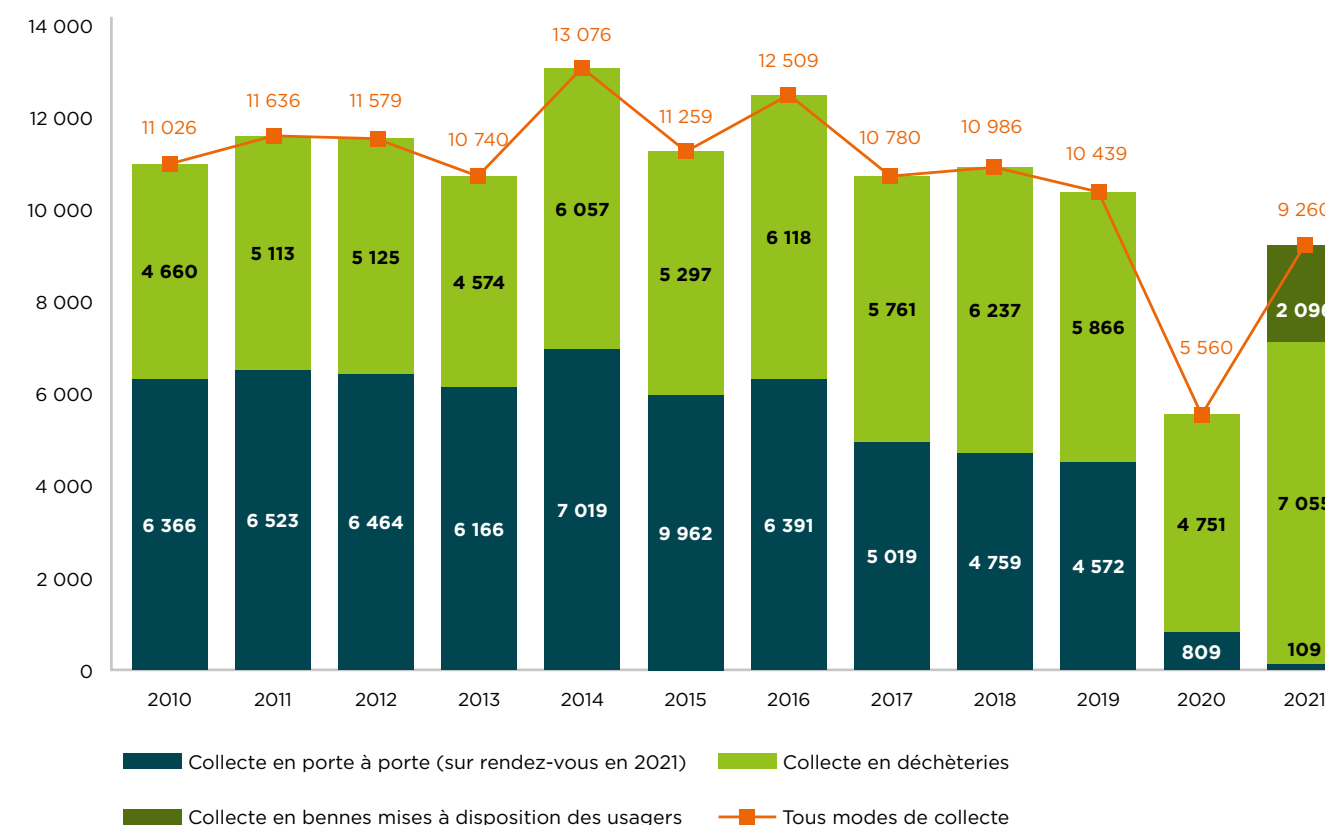
En 2021, les performances de tri des emballages papiers ont augmenté.

Les biodéchets

Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires et des végétaux.

Déchèteries / points déchets verts
• Plateforme de compostage.
• Compost pour agriculture.

Évolution des ratios collectés



L'arrêt de la collecte en porte à porte des biodéchets (poubelle verte) a reporté le flux vers :

- les déchèteries ;
- les points végétaux mis à disposition des communes de la CUD (d'avril à novembre 2021/2022) ;
- les Ordures Ménagères Résiduelles (poubelle marron/sac noir).

Les demandes de composteurs ont augmenté ce qui indique que des foyers ont choisi de gérer leurs biodéchets à domicile.

4 DES DÉCHETS ÉVITABLES

Les déchets des déchèteries

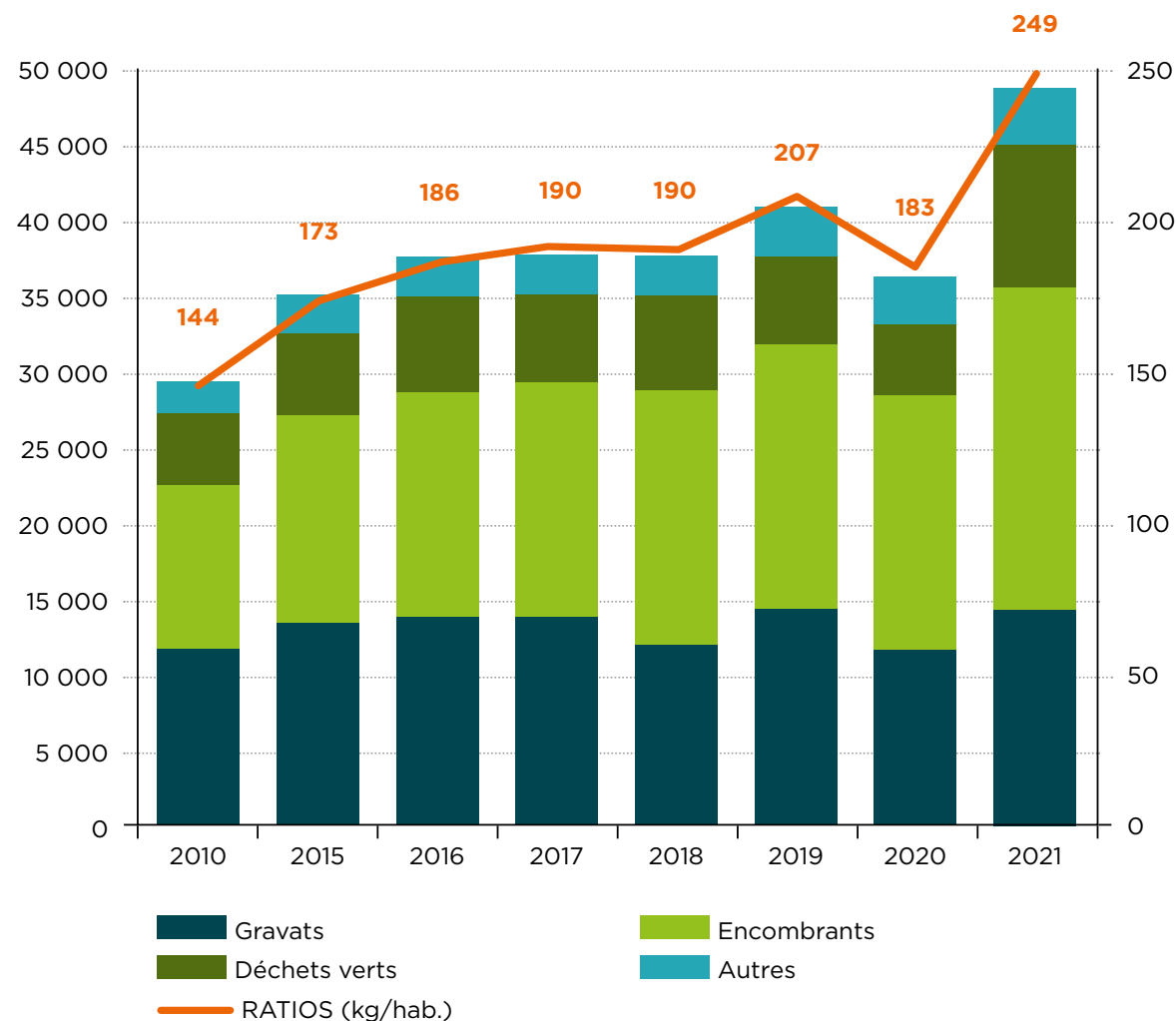
Les déchets volumineux (encombrants) et spécifiques doivent être déposés en déchèterie.

Au sein des déchèteries, certains déchets doivent être jetés dans des espaces spécifiques pour être pris en charge par les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) qui assurent la meilleure valorisation possible des déchets. C'est le cas par exemple des objets électriques et électroniques.

4 déchèteries : Bray-Dunes, Gravelines, Petite-Synthe et Rosendaël à Dunkerque.

17 points déchets verts dans les communes (avril - novembre 2021).

Évolution des ratios collectés en déchèteries



- Plus de 80 % des tonnages sont des gravats et des encombrants.
- 0.1 % des déchets d'ameublement sont valorisés par l'AFEJI qui récupère des objets directement auprès des usagers qui viennent à la déchèterie de Rosendaël (Dunkerque).

Ordures ménagères et recyclables : des potentialités d'évitement à grande échelle

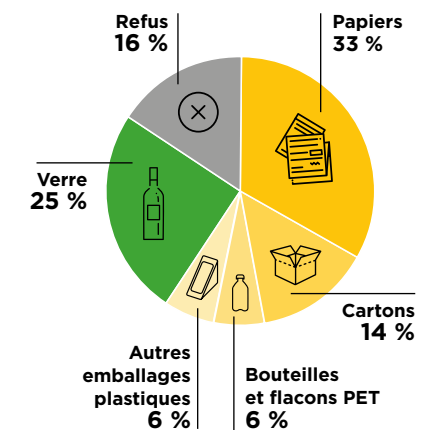


74 % de la poubelle marron/sac noir détournable !

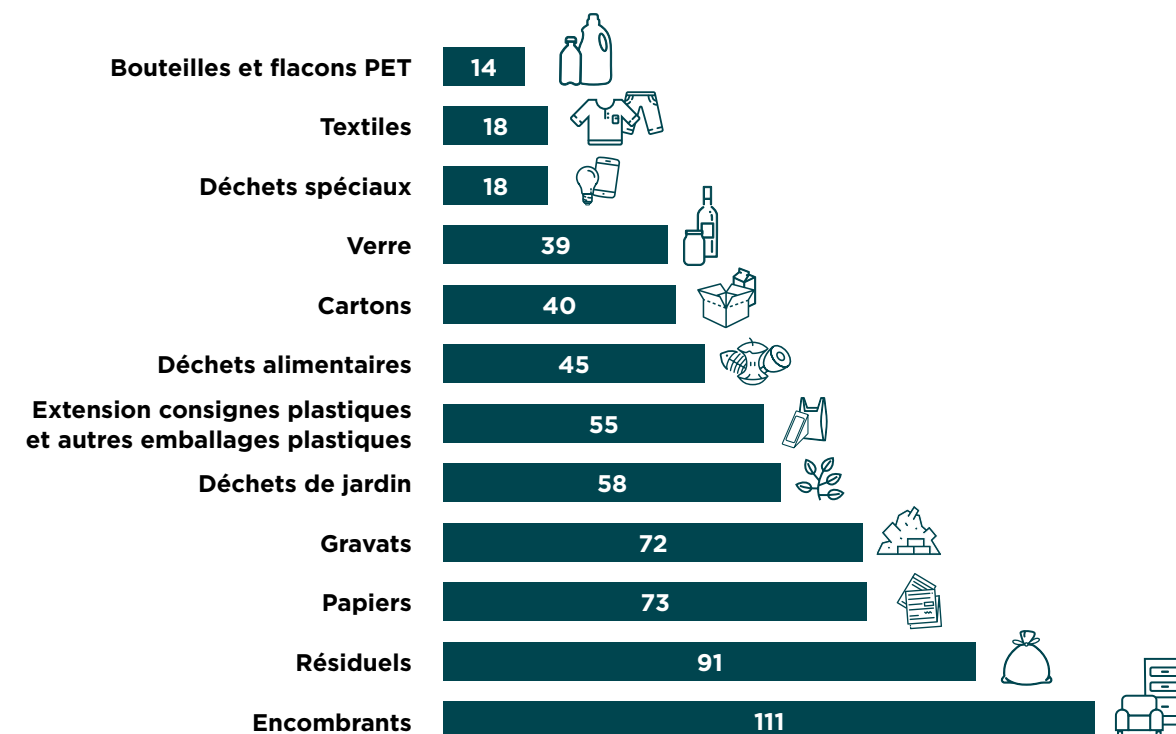
En mettant en place des actions de prévention sur les flux contenus dans les OMR et en estimant que tous les habitants les respecteraient totalement, le gisement d'évitement serait d'environ 70 % dans les OMR. Les déchets jetés en déchèterie ou dans la poubelle bleue/sac jaune peuvent également être évités.



Une part importante de papiers (dont journaux, prospectus)



Les gisements évitables par habitant



5 DES ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DÉJÀ ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE

Les actions sont organisées autour de 4 thèmes :

- > **Réduire**
 - Accompagnement d'un défi familles Zéro Déchet en 2018.
 - Promotion de l'eau du robinet.
 - Accompagnement de l'organisation d'éco-événements.
 - Stop Pub.
 - Gourmet Bag.
- > **Réemployer**
 - Soutien au réseau de repair-cafés.
 - Transfert d'encombrants de la déchèterie de Rosendaël pour le réemploi.
 - Développement des déchèteries mobiles qui proposent une zone de don.
 - Collecte de vieux vélos et réparation pour les prêter aux étudiants.
- > **Refuser**
 - Stop pub.
 - Expérimentation Oui pub (à compter du 2 février 2023).
- > **Rendre à la terre**
 - Dotation gratuite de composteurs.
 - Dotation de composteurs collectifs aux communes et établissements publics.
 - Collecte gratuite sur RDV de tailles de haies (1 fois par an, depuis avril 2021).
 - Broyage à domicile (gratuit, 1 fois par an, depuis août 2022).
 - Aide à l'achat d'un kit ou tondeuse/robot mulching (de juin à octobre 2022).
 - Actions de sensibilisation à l'éco-jardinage et au compostage.
 - Dotation de poules (2018).

Des actions de communication complètent ces actions :

- des supports d'information (compostage, jardinage au naturel, etc.) ;
- une page internet dédiée : jejettemoins-dk.fr, avec conseils, astuces et tutoriels ;
- des stands d'animations sur les événements.

Des actions sont également menées par les acteurs du territoire :

- recycleries ;
- boîtes à don ;
- groupes de dons entre particuliers ;
- publication d'un annuaire pour agir avec les bonnes adresses pour trouver des produits locaux, bio, des circuits-courts ;
- ateliers de sensibilisation.



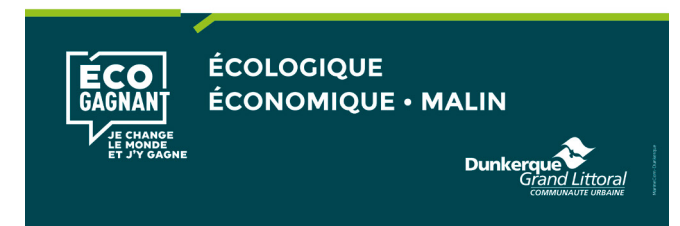
JE ME RENDS AU PROCHAIN REPAIR CAFÉ
Infos et programme :
jejettemoins-dk.fr



J'UTILISE UN COMPOSTEUR
Infos pratiques :
jejettemoins-dk.fr



JE VAIS CHEZ MON COMMERÇANT AVEC MES PROPRES CONTENANTS.
Liste des points de vente :
jejettemoins-dk.fr



6 UN PLAN D' ACTIONS POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

Le PLPDMA a pour objectif de co-construire un plan d'actions avec les acteurs locaux. Celui-ci pourra être mis en œuvre dès 2023 pour atteindre l'objectif de réduction de réduire de 15 % la production de DMA.

280 propositions d'actions ont émergé. Elles ont été regroupées autour de **10 axes stratégiques** dans le **projet de plan** d'actions ci-dessous.

En juin 2022, 35 acteurs, issus du milieu associatif, économique, des collectivités et des établissements publics ont participé à cinq ateliers de concertation :

- atelier « exemplarité des collectivités » ;
- atelier « biodéchets » ;
- ateliers « déchets de l'activité économique » ;
- atelier « allongement de la durée de vie » (réemploi, réparation, etc.) ;
- atelier « consommation responsable ».

| | | |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| AXE 1 | ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS | p.17 |
| AXE 2 | SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS | p.18 |
| AXE 3 | UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS | p.18 |
| AXE 4 | LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE | p.19 |
| AXE 5 | ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS | p.20 |
| AXE 6 | AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS | p.20 |
| AXE 7 | METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE | p.21 |
| AXE 8 | RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES | p.21 |
| AXE 9 | RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP | p.22 |
| AXE 10 | RÉDUIRE LES DÉCHETS MARINS | p.22 |

AXE 1 ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Action 1 : Engager la CUD et les communes à réduire leurs déchets



Gisement produit :
57 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
20 %



Cibles :
OMR, papier, emballages
dans les administrations.



Réalisations concrètes :

- mettre en place des actions de réduction du papier, des emballages et produits jetables, bouteilles plastiques ;
- sensibiliser les agents, créer un guide des bonnes pratiques, partager les bonnes pratiques avec les collectivités du territoire, former les acheteurs à l'achat responsable, adapter les marchés publics.

Action 2 : Valoriser les compétences internes de la CUD



Gisement produit :
16 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
10 %



Cibles :
Encombrants
dans les administrations



Réalisations concrètes :

- recenser les compétences internes et les besoins ;
- organiser des sessions de réparation et fabrication d'objets ;
- associer des ressources externes en sollicitant les structures d'insertion du territoire.

Action 3 : Réduire les déchets des événements



Gisement produit :
4,4 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
35 %



Cibles :
Ordures Ménagères
Résiduelles, emballages,
papier des administrations.



Réalisations concrètes :

- déployer un parc de gobelets réutilisables ;
- promouvoir l'utilisation des carafes d'eau et fontaines à eau ;
- fournir le matériel nécessaire à la réduction et à la gestion des déchets des événements.

AXE 2 : SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action 4 : Animer la démarche de prévention et réduction des déchets dans les entreprises et administrations



Gisement produit :
205 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
1 %



Cibles :
Tous les flux de déchets
dans les administrations
et les entreprises.



Réalisations concrètes :

- organiser des challenges zéro déchet au sein des administrations et des entreprises ;
- sensibiliser les participants ;
- partager les retours d'expériences sur les actions mises en place.

AXE 3 : UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action 5 : Développer les instruments de gratification pour inciter à la réduction



Gisement produit :
228 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
2 %



Cibles :
Emballages en verre,
cartons, encombrants,
textiles, déchets électriques
et électroniques.
Tout acteur intéressé :
ménages, administrations,
entreprises, associations.



Réalisations concrètes :

- co-construire avec les acteurs locaux un système de gratification innovant et adapté aux spécificités locales.

AXE 4 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 6 : Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective



Gisement produit :
4,9 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
50 %



Cibles :
Déchets alimentaires.



Réalisations concrètes :

- sélectionner des cantines à accompagner ;
- réaliser un état des lieux et des pesées ;
- mener des actions au sein des restaurants collectifs.

Action 7 : Réduire le gaspillage alimentaire des restaurants



Gisement produit :
25 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
25 %



Cibles :
Déchets alimentaires.



Réalisations concrètes :

- développer l'utilisation du Gourmet Bag ;
- sensibiliser les restaurateurs et les clients sur le gaspillage alimentaire ;
- sensibiliser les restaurateurs sur l'utilisation d'applications de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- créer des partenariats avec le milieu associatif pour développer la récupération de denrées alimentaires.

AXE 5 : ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Action 8 : Développer le compostage et sensibiliser les habitants à la réduction des biodéchets



Gisement produit :
103 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
50 %



Cibles :
Biodéchets (déchets alimentaires et végétaux).



Réalisations concrètes :

- développer le compostage collectif dans les copropriétés, entreprises, administrations ;
- développer le compostage des déchets verts municipaux ;
- sensibiliser les usagers à l'éco-jardinage ;
- proposer des conseils personnalisés de jardinage.

AXE 7 METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 11 : Valoriser les initiatives éco-responsables sur le territoire



Gisement produit :
317 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
6 %



Cibles :
Déchets résiduels, emballages papiers.



Réalisations concrètes :

- déployer des dispositifs Familles zéro déchet.
- expérimenter le dispositif « Oui pub »,
- créer un guide des éco-gestes.
- créer des partenariats avec la grande distribution pour développer la reprise d'emballages en caisse

AXE 6 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Action 9 : Soutenir le développement du réemploi et la réutilisation sur le territoire



Gisement produit :
130 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
11 %



Cibles :
Encombrants, textiles.



Réalisations concrètes :

- développer les zones de dépôt et récupération en déchèteries, dans les communes, maisons de quartiers ;
- développer l'activité de recyclerie sur le territoire.

AXE 8 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Action 12 : Impulser les bonnes pratiques des entreprises en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits



Gisement produit :
94 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
2 %



Cibles :
Produits pouvant être réemployés (contenants, mobilier, textiles, matériaux).



Réalisations concrètes :

- réaliser un état des lieux pour recenser les actions en place ;
- mettre en place une bourse au don ;
- développer des partenariats pour favoriser la récupération par les associations et recycleries ;
- développer un outil pour favoriser la mise en relation des acteurs.

Action 10 : Soutenir le développement de la réparation



Gisement produit :
130 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
1,7 %



Cibles :
Encombrants, déchets d'équipement électrique et électronique.



Réalisations concrètes :

- développer des initiatives de réparation et d'économie de la fonctionnalité ;
- créer un annuaire de création d'une banque de pièces détachées ;
- favoriser le développement de bricothèques, ludothèques ;
- proposer des tutoriels.

Action 13 : Essaimer les bonnes pratiques des entreprises



Gisement produit :
94 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
0,5 %



Cibles :
Multidéchets (entreprises, associations).



Réalisations concrètes :

- sensibiliser et mobiliser les entreprises ;
- organiser des challenges au sein des entreprises ;
- sensibiliser les futurs créateurs d'entreprises ;
- valoriser les entreprises engagées.

AXE 9 RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

Action 14 : Favoriser le réemploi des matériaux de construction dans le secteur du BTP



Gisement produit :
73 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
35 %



Cibles :
Gravats et encombrants des déchèteries.



Réalisations concrètes :

- réaliser des états des lieux sur les chantiers ;
- développer l'offre et la demande de matériaux réemployables ;
- inciter de nouveaux acteurs à s'engager ;
- sensibiliser les professionnels ;
- valoriser les bonnes pratiques.

AXE 10 RÉDUIRE LES DÉCHETS MARINS

Action 15 : Développer la consommation d'eau du robinet



Gisement produit :
4,5 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
20 %



Cibles :
Bouteilles en plastique (ménages, administrations, entreprises, associations)



Réalisations concrètes :

- communiquer auprès des usagers ;
- proposer des solutions alternatives aux bouteilles plastiques ;
- cartographier les points d'eau potable ;
- valoriser les bonnes pratiques.

Action 16 : Promouvoir une offre de restauration zéro déchet



Gisement produit :
17 kg / habitant / an



Objectif de réduction :
45 %



Cibles :
Emballages à usage unique (restaurants, administrations).



Réalisations concrètes :

- réaliser un état des lieux des bonnes pratiques ;
- réaliser une cartographie des acteurs proposant des alternatives aux contenants et produits à usage unique ;
- accompagner une offre de service de repas livrés dans des contenants consignés,
- valoriser les acteurs engagés dans la démarche.

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
Direction Réduction et Valorisation des Déchets
Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE cedex 1
Tél. 03 28 62 70 00
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

contact : contact.dechets@tud.fr

 N° Vert **0 800 22 45 57**

APPEL GRATUIT

Plus d'infos sur : jejettemoins-dk.fr



CHANGER
LA VIE
ENSEMBLE | ÉTATS GÉNÉRAUX
DE L' ENVIRONNEMENT

Dunkerque 
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE